

La politique territoriale de l'énergie

vue depuis le sommet d'un Grand Site de France



Vincent Guichard
Directeur général, Bibracte EPCC
vg@bibracte.fr

GRAND SITE



DE FRANCE

Paris, le 25 janvier 2017



Autun / Augustodunum

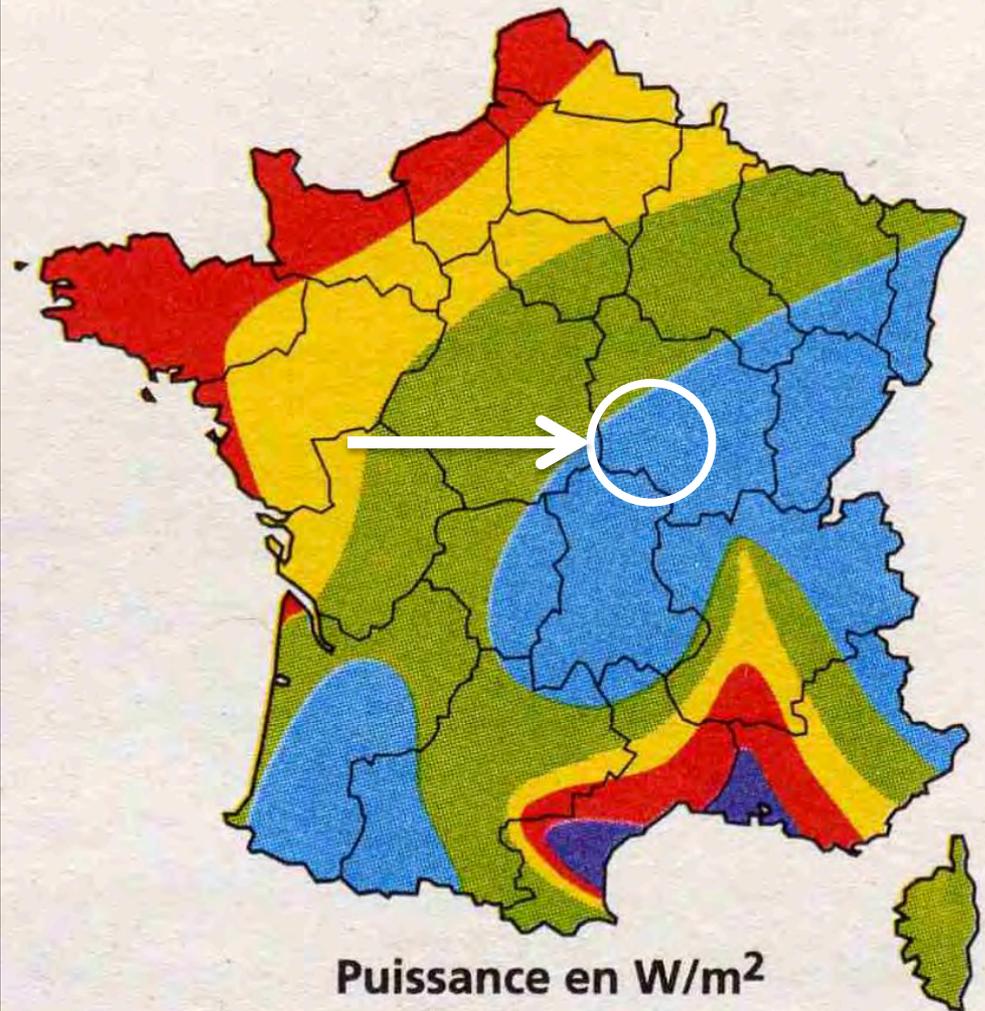
Mont-Beuvray / Bibracte



Bibracte / Mont-Beuvray, au cœur de la Bourgogne...

- **Un haut-lieu historique**, où Vercingétorix reçut le commandement de la coalition gauloise à l'été -52 et où Jules César acheva la rédaction du *De Bello Gallico*
- **Un site archéologique majeur** qui permit à Joseph Déchelette de caractériser au début du XX^e siècle les villes fortifiées (oppida) typiques de la fin de l'âge du Fer
- **Un site classé** au cœur du Parc naturel régional du Morvan, labellisé Grand Site de France depuis 2008

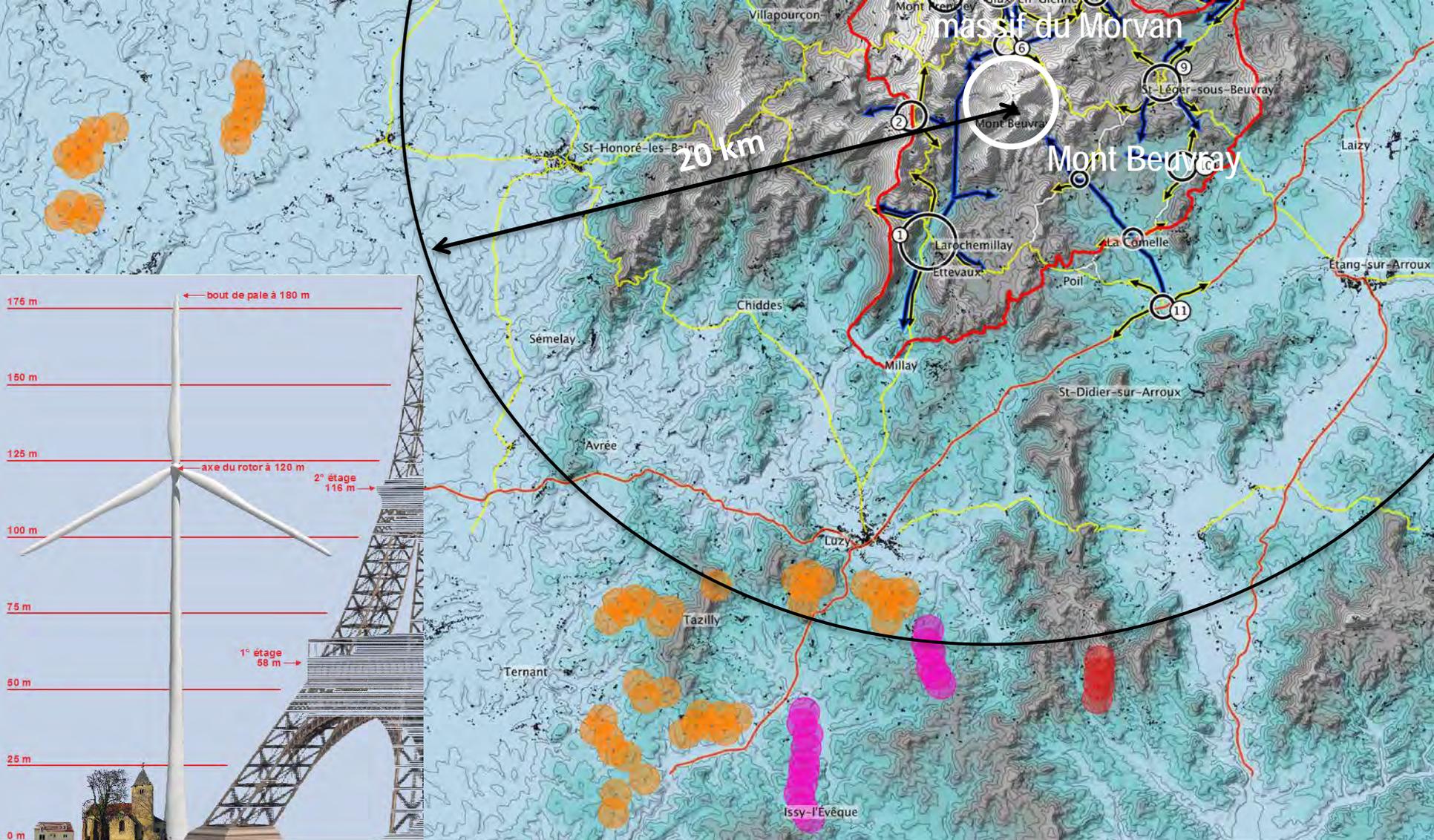
Gisement éolien en France



Puissance en W/m^2

	Plaine	Côte maritime	Collines
	> 500	> 700	> 1800
	300-500	400-700	1200-1800
	200-300	250-400	700-1200
	100-200	150-250	400-700
	< 100	< 150	< 400

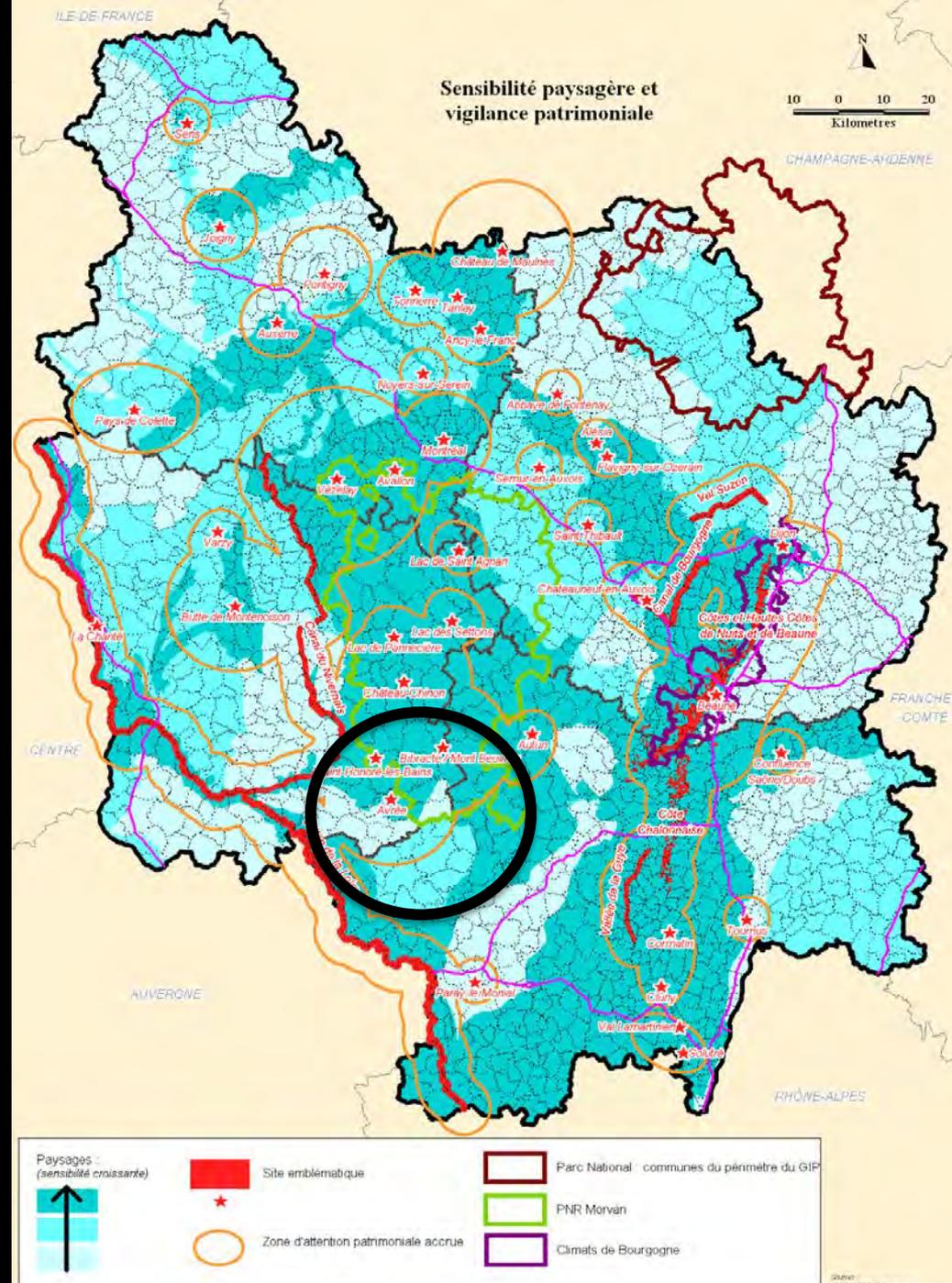
On pouvait se considérer
comme non concernés
par l'énergie éolienne,
le secteur géographique
n'y étant pas particulièrement
propice...



Et pourtant sont apparus en 2016 en vue du mont Beuvray plusieurs projets non coordonnés (3 opérateurs pour plus de 80 éoliennes) mobilisant en outre de très grosses machines

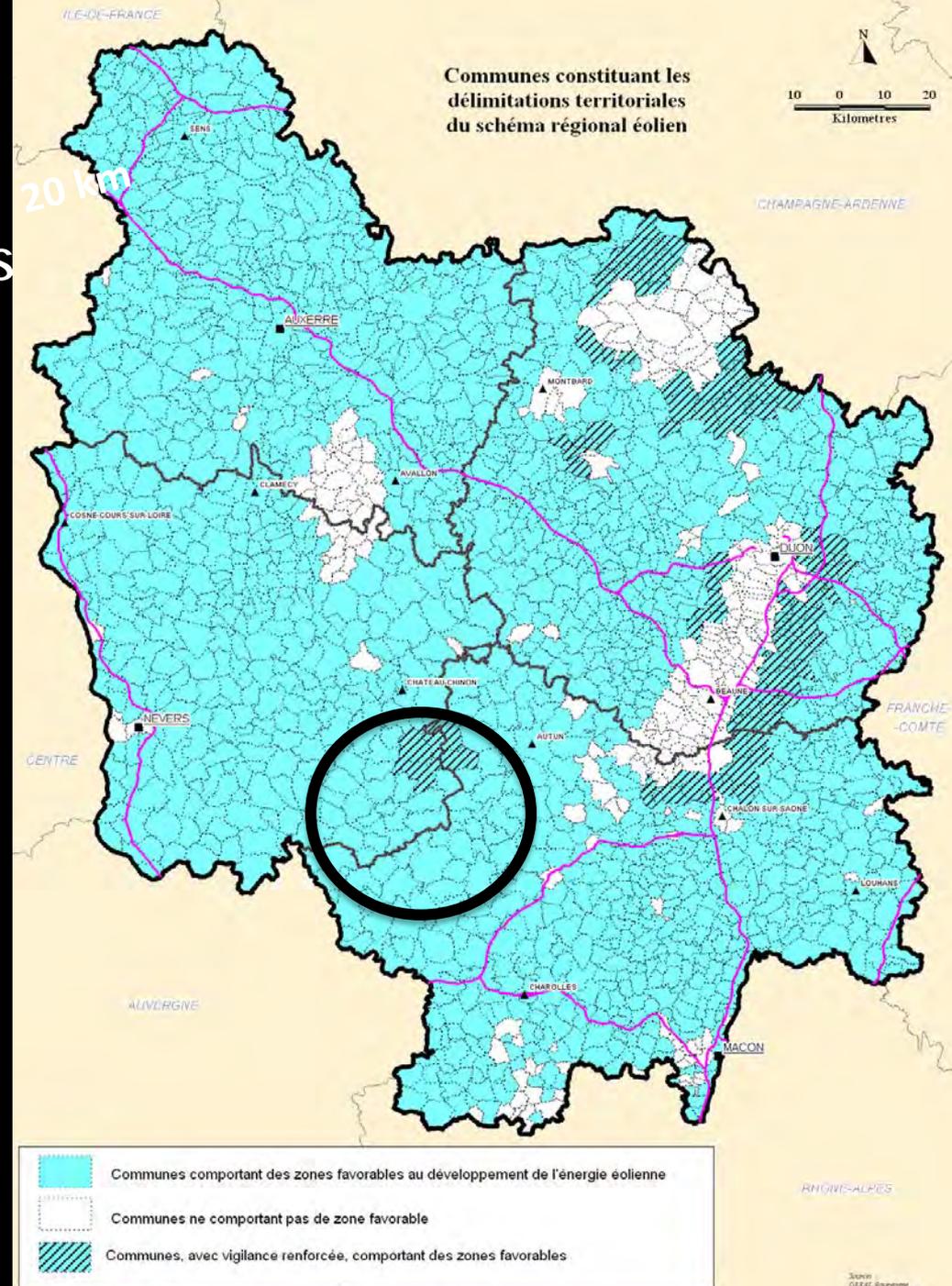
Si l'on remonte un peu le temps...

Le schéma éolien régional (2012) reconnaît la sensibilité paysagère de la zone...



Le schéma éolien régional (2012) reconnaît la sensibilité paysagère de la zone... mais il n'inclut que des restrictions minimales en matière d'enjeux paysagers.

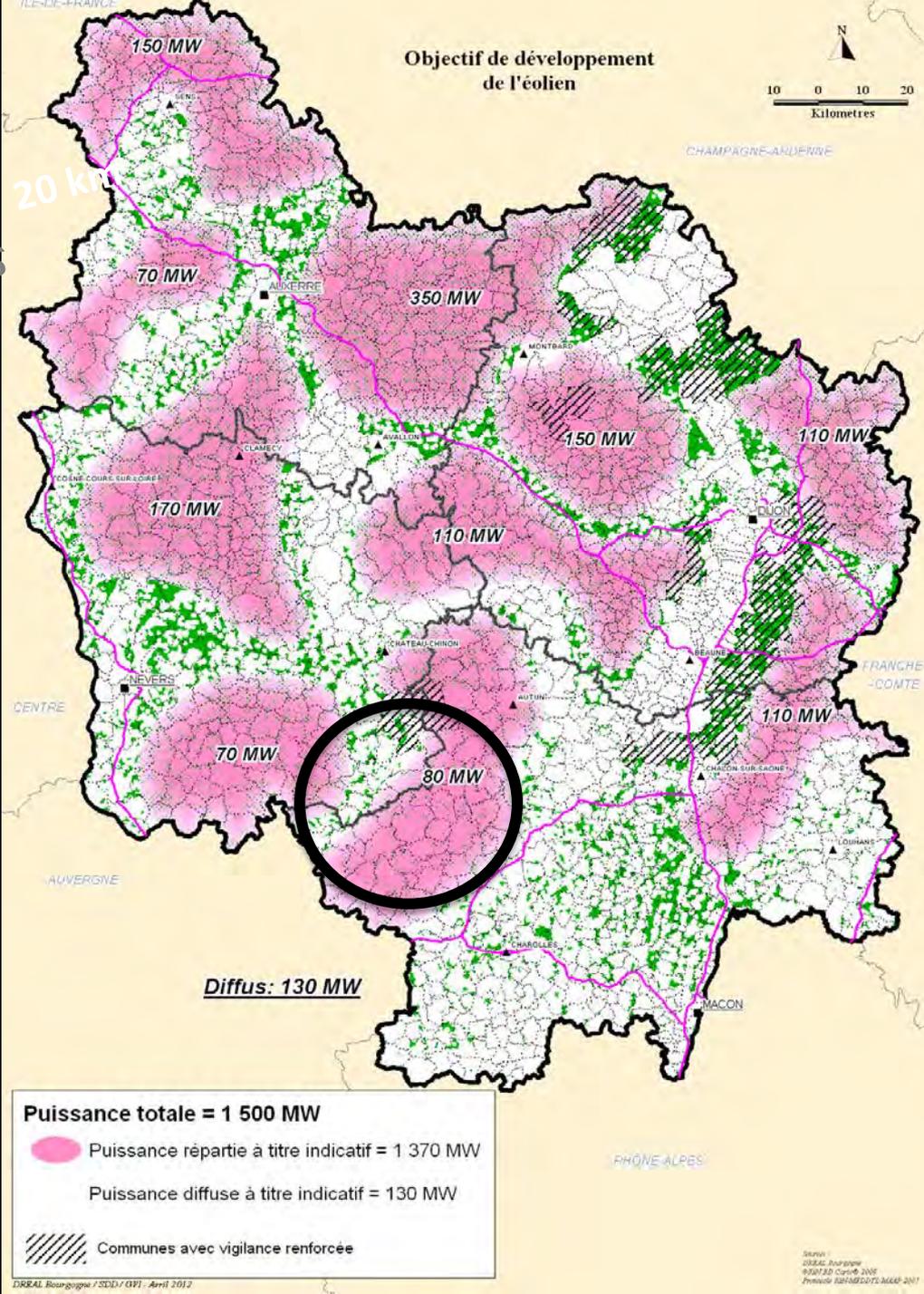
Autour des éléments majeurs du patrimoine (hors biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial), pas de distance d'exclusion supérieure aux zones de protection réglementaire



Le schéma éolien régional (2012) reconnaît la sensibilité paysagère de la zone, mais il n'inclut que des restrictions minimales en matière d'enjeux paysagers.

⇒ Pour les développeurs de projets éoliens, une zone attractive parce que dépourvue d'enjeux paysagers majeurs identifiés, peu peuplée et située sur des confins administratifs

⇒ Un grand nombre de porteurs de projets, ce qui est un frein à l'appréhension globale de l'impact des projets.



L'impact paysager sur le site classé est-il acceptable ?



Simulation de la vision du principal projet éolien depuis le Mont-Beuvray

*document Global Wind Power
2016*

Le point de vue du paysagiste-conseil de Bibracte :

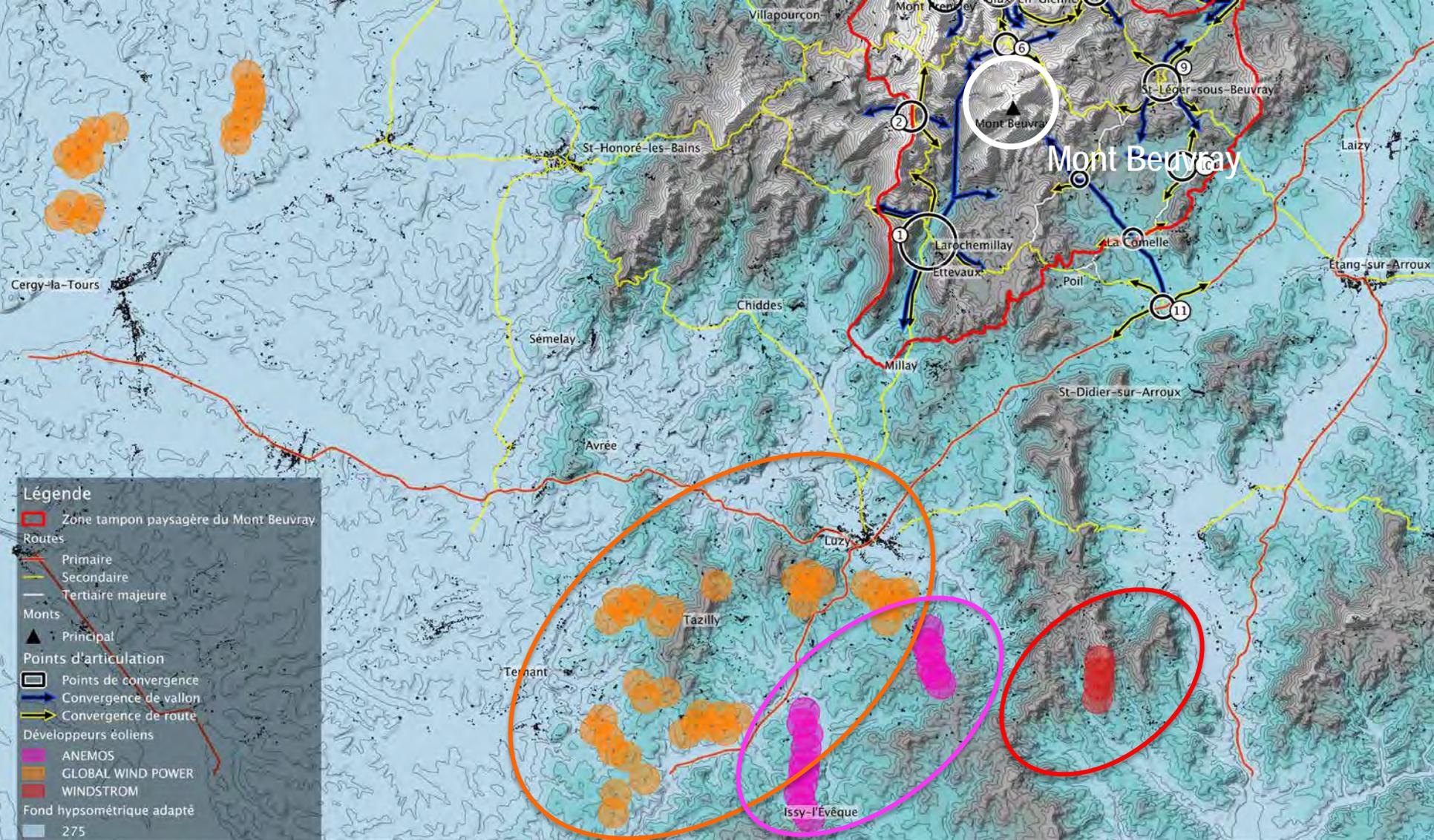
- La question n'est pas de savoir si on verra les éoliennes depuis les belvédères du site, mais d'évaluer **comment** on les verra.
- Dans quelle mesure les jeux d'échelles, de sens et d'images induits par les structures paysagères sont affectés par la présence éolienne ?
- À quelles conditions de mise en relation avec les autres éléments constitutifs du territoire, les éoliennes sont-elles acceptables dans le champ de perception du paysage du site ?

=> Eviter que le paysage avec éoliennes se mue en paysage d'éoliennes

- Face au problème, les gestionnaires du Grand Site ont interpellé les services de l'Etat en juillet 2016 :

Quelle stratégie commune adopter entre les gestionnaires du Grand Site et les services de l'Etat ?

- Parmi les propositions effectuées :
 - être associés le plus en amont possible à l'instruction des dossiers
 - mettre en place une approche anticipative et globale sur chaque zone sensible plutôt qu'agir en réaction au coup par coup
 - définir une zone d'exclusion autour du Grand Site



Situation en janvier 2017

- Un projet refusé par les services de l'Etat
- Un projet ayant reçu un avis défavorable du commissaire-enquêteur
- Un projet attendu pour le printemps 2017

Mais la question des paysages d'exception est-elle le seul enjeu ?



document Global Wind Power 2016

Quid des paysages du quotidien ?

À l'heure où l'ambition est d'augmenter la part des énergies renouvelables...
(Objectif : porter la part des énergies renouvelables de 11% en 2015 à 40 % de la production d'électricité en 2030 – loi de transition énergétique pour la croissance verte, 2015)

... n'y a-t-il pas le risque de banaliser les territoires en les transformant en un paysage éolien uniforme ? de gommer les singularités qui font leur attractivité ?...

...à l'heure où le renforcement de l'attractivité de tous les territoires est indispensable pour remplir les ambitions de développement du tourisme
(Objectif : passer de 84 M de touristes en 2014 à 100 M en 2020, voire à 140 M en 2030)

Mais la question est-elle bien posée ?



INITIAL paysagistes, <http://www.paysages-apres-petrole.org/activites/>

- À l'instar d'autres champs d'activité (tourisme, agriculture) dont l'avenir réside en grande partie dans l'exploitation des singularités des territoires, la politique de l'énergie ne doit-elle pas mieux **s'adapter aux particularités des territoires, dans le cadre de projets intégrés de développement territorial** auxquels le projet de paysage peut donner sens et cohérence ?